

## **Publication des arrêtés ICPE : un bilan mi-figue mi-raisin pour l'UGPVB. Il faut transformer l'essai.**

A la suite de la publication des arrêtés ICPE publiés au JORF le 31/12/2013, l'UGPVB considère que la création du nouveau régime d'enregistrement peut être une première avancée en matière de simplification des procédures administratives pour la modernisation des élevages de porcs. Pour l'UGPVB, qui ne demande aucun allègement des normes environnementales, ce texte ne permet pas d'atteindre le niveau de simplification permis par le droit européen et demandé par la profession depuis 10 ans. Il est à noter que des questions restent encore en suspens sur les conditions de mise en œuvre effective du régime d'enregistrement.

Par ailleurs, ces textes se traduisent par une complexification du contenu des dossiers et du suivi des élevages. A titre d'exemple :

- Fin de la dérogation des distances d'implantation à moins de 100 mètres des tiers,
- Augmentation du nombre de documents à renseigner pendant la vie des élevages relevant des régimes « autorisation » et « enregistrement »,
- Mise à jour du plan d'épandage non simplifiée,
- Introduction des indicateurs de jours de présence au pâturage pour les bovins.

L'UGPVB reste donc prudente sur l'application de ces nouveaux textes sur le terrain et sur les conséquences en termes de compétitivité des élevages français et d'emplois. Elle attend une ligne directrice forte de l'exécutif pour que les services de l'Etat s'engagent réellement dans la voie de la simplification telle qu'exprimée par le Président de la République à l'occasion de ses vœux 2014.

Alors que les forces vives souhaitent investir et créer de l'emploi, que les décideurs politiques militent majoritairement pour une simplification administrative et pour libérer les énergies, les éleveurs et leurs filières ne peuvent accepter que des associations ferment les yeux sur les réalités économiques et de terrain : tous les bassins d'élevage qui progressent et créent de l'emploi en Europe ont fait le choix de la simplification administrative et de la modernisation de leurs élevages. A l'inverse, la Bretagne, enlisée dans le magma administratif depuis trop longtemps, perd en volumes de production, en élevages, en usines et en emplois. Attaquer la simplification comme l'envisagent certaines associations, c'est nier la casse industrielle et d'emplois que vivent les Bretons. C'est faire le choix publiquement de la décroissance, de l'anti-travail, du déclin et d'une Bretagne déserte, réserve de bobos inactifs centrés sur l'oisiveté.